

Au café des délices

RENTREE DU BARREAU DE TUNIS

Dans quel pays l'avocat a-t-il le privilège de voir son rôle consacré dans la Constitution ?

« Le métier d'avocat est un métier libre et indépendant, qui participe à la réalisation de la justice et à la défense des droits et libertés. L'avocat bénéficie des garanties légales qui lui assurent une protection et lui permettent l'exercice de ses fonctions. »

(article 105 de la Constitution).

Quel Barreau peut s'enorgueillir d'avoir reçu le Prix Nobel de la Paix ?

Ce pays, ce n'est pas la Belgique (chez nous, le Code judiciaire organise la profession d'avocat, mais nous ne sommes pas mentionnés dans la Constitution).

Ce pays, c'est la Tunisie, et ce Barreau, c'est le Barreau de Tunis.

Trois ans après avoir reçu le Prix Nobel, nos confrères tunisiens célébraient leur rentrée judiciaire ces 12 et 13 janvier 2018.

Le couronnement suédois de 2014 est davantage un point de départ et un encouragement que l'aboutissement d'un processus démocratique.

Bien qu'ils soient *nobélisés*, la situation de nos confrères tunisiens n'est pas simple.

L'immunité de plaidoirie qui nous paraît si évidente reste de l'autre côté de la Méditerranée un combat quotidien.

Le jour même où nous participions au colloque que le barreau de Tunis organisait sur le thème « L'avocat associé à l'évolution de la justice » se plaidait un peu plus loin, au Caire, l'appel introduit pas nos confrères Mahienour El-Masry, récente lauréate du prix Ludovic Trarieux, et Moatasem Medhat contre la condamnation à un an de prison qui venait de leur être infligée trois jours plus tôt (oui, dans certains cas, la justice peut être rapide, en Egypte), pour participation à une manifestation pacifique, mais jugée subversive. Nous avons eu la joie d'apprendre le lendemain, en nous rendant à l'aéroport, que ces confrères, dont notre ami parisien Martin Pradel avait la veille évoqué la situation, avaient été acquittés.

Tous n'ont pas cette chance malheureusement. À Tunis même, Maître Assia Haj Salem, très engagée dans la défense des droits de l'homme depuis vingt ans, a récemment été condamnée à un an de prison pour avoir dénoncé les conditions déplorables de détention des prisonniers en Tunisie et le recours à des actes de tortures, notamment dans la prison de Mahdia. Le soutien du barreau tunisien, et celui de l'Observatoire international des avocats n'ont pu lui éviter le passage par la case prison.

Le colloque auquel nous avons participé nous a permis de réaliser une partie du chemin parcouru, mais aussi celui qui reste à parcourir. Une des revendications du barreau est la publication de la jurisprudence. Pas seulement pour bénéficier d'un indispensable outil de travail et de formation. Mais

aussi comme rempart contre la corruption. Il est plus facile de rendre un jugement inique quand on sait qu'il n'aura aucune publicité...

N'y a-t-il pas là, pour nous européens, une piste pour une entraide constructive. Ne pourrions-nous concrètement aider le barreau tunisien à participer à un effort de publication de la jurisprudence ?

* * *

Au-delà du strass et des paillettes, être présent à Tunis c'est bien sûr, et d'abord, une forme de solidarité et de confraternité.

Les avocats tunisiens sont très sensibles à ces marques de soutien, d'éloge et d'appui.

Il y bien plus que choses qui nous rassemblent que de choses qui nous séparent, malgré la distance.

Et si demain, c'était nous qui avons besoin du soutien de nos confrères étrangers dans nos combats ?

Comme il serait agréable de ne pas nous sentir seuls dans ces moments.

Et, s'il est bien un pays que nous devons aider c'est cette Tunisie qui se bat dans un concert international hostile pour défendre sa jeune mais toujours fragile démocratie.

« Au café des délices, les souvenirs se voilent, cela fait comme une éclipse, une nuit pleine d'étoiles, sur le port de Tunis ... »